YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2006

DELIBERATION N° 2006/03/1017/A

OBJET : Attribution de subventions à la SAEM de logement Habiter à Yerres.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet d'acquisition de 4 logements dans le bâtiment appelé « COOP Camaldules » à Yerres par la SAEM « Habiter à Yerres »,

CONSIDERANT que la SAEM « Habiter à Yerres » a demandé à la Ville une subvention afin d'équilibrer son plan de financement qui se décompose comme suit :

- Subvention PLUS de l'Etat : 4 100 €
- Subvention du CG 91 : 18 511 €
- Subvention de la Ville : 45 000 €
- Fonds Propres de la SAEM : 15 000 €
- Emprunt CDC de type PLUS : 287 603 €

CONSIDERANT que cette aide financière viendra en déduction pour le calcul de la pénalité appliquée à la commune dans le cadre de la loi SRU,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires Générales,

A l'unanimité,

DECIDE d'accorder à la SAEM « Habiter à Yerres » une subvention d'un montant de 45 000 € dans le cadre de l'opération d'acquisition de 4 logements dans le bâtiment appelé « COOP Camaldules » à Yerres

HÔTEL DE VILLE
60, rue Charles de Gaulle – 91330 Yerres Cedex – Téléphone : 01 69 49 76 00 - Fax : 01 69 48 63 98
Site internet : www.yerres.fr - Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Député-Maire

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer tous documents afférents à cette subvention,

DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture
le 10 mars 2006
et de la publication le 10 mars 2006
Le Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)